#### Envoyé en préfecture le 21/04/2023

Recu en préfecture le 21/04/2023

ID: 074-217402627-20230221-ARR\_07\_2023-AR

### DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-SAV (Publié le COMMUNE DE SCIENTRIER

N° 07/23 —

# ARRÊTÉ DONNANT DÉLÉGATION DE FONCTION ET DE SIGNATURE À UN ADJOINT

Madame le Maire de la commune de Scientrier.

Vu le Code des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L 2122-18 qui confère au maire le pouvoir de déléguer une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses adjoints, et en cas d'absence ou d'empêchement de ceux-ci, à des membres du Conseil Municipal;

Vu la délibération fixant le nombre d'adjoints au maire en date du 15 septembre 2023;

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 15 septembre 2023 portant élection des adjoints au maire

Considérant que Madame Sandra FLOQUET été élue en qualité de 3<sup>ème</sup> adjointe au maire ;

Considérant que pour permettre une bonne administration de l'activité communale, il convient de donner délégation à Madame Sandra FLOQUET, 3 eme adjointe au maire ;

## ARRÊTE

#### Article 1:

Il est donné délégation de fonction à Madame Sandra FLOQUET, adjointe pour exercer les attributions suivantes:

- Communication, usage numérique;
- Culture ;
- Sport:
- Associations.

#### Article 2:

Il est donné délégation de signature à Madame Sandra FLOQUET pour tous les documents au périmètre de la délégation, dès lors que Madame la Maire sera absente / empêchée.

#### Article 3:

Le présent arrêté est exécutoire tant que l'élue ne cesse pas ses fonctions.

#### Article 4:

Le présent arrêté sera inscrit au registre des actes de la Mairie et copie en sera adressée à Monsieur le Sous-Préfet. D'autre part, une expédition en sera transmise à Madame le Receveur.

Fait à Scientrier, le 21 février 2023.

L'Adjointe au Maire, Sandra FLOQUET.

Le Maire. Patricia DEAGE.